

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 novembre 2022

Commune de SAINT MARC A FRONGIER (23)

Par suite d'une convocation en date du 03/11/2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de SAINT MARC A FRONGIER se sont réunis en date du 09/11/2022, à la salle polyvalente à 20H30 sous la présidence de M. JOSLIN Jean-Louis, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 03/11/2022

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Remboursement part ATSEM à Blessac
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement
- Décision motivée auprès de la CDPENAF pour terrain de Mme Ollier

Membres présents : JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valery, BARRABAND Jean-Paul, RONDIER Jean-Michel, MORIN Matthias, HEBEL Marc, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, PEYLET Jessica lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : aucun

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : aucun

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MORIN Matthias, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18/10/2022 est approuvé à la majorité.

- Délibération n° 2022/40 en date du 18/10/2022 portant sur le financement de l'abri récréation
- Délibération n° 2022/41 en date du 18/10/2022 portant sur le financement des voiries 2023
- Délibération n° 2022/42 en date du 18/10/2022 portant sur une aide financière exceptionnelle à l'association des parents d'élèves

1. ATSEM

Dans le cadre du RPI St Marc-Blessac, le conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire au remboursement à la commune de Blessac de la demi-charge du salaire de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en poste à l'école de Blessac.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

2. Mandatement des dépenses d'investissement

Le conseil municipal a validé de nombreux projets d'investissement en 2022 : voirie, abri de récréation, restauration du monument aux morts, extension du réseau électrique à Farges, dallage du hangar communal.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en paiement de ces dépenses d'investissement.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

3. Décision motivée auprès de la CDPENAF pour terrain Mme OLLIER

Suite à l'avis négatif émis par le Centre d'Instruction Mutualisé concernant le certificat d'urbanisme CU du terrain de Mme Ollier situé à Farges, le conseil Municipal statue sur une délibération motivée lue par le maire pour revenir sur cette décision. Un dossier argumenté sera envoyé aux services de la préfecture (Direction Départementale du Territoire) et de la commission agricole de la CDPENAF pour un changement d'avis. Le maire rappelle la volonté de la commune d'accueillir de nouvelles populations pour maintenir l'école et un le lien social sur des zones où des aménagements publics ont déjà été réalisés.

Michel Ollier ne participe pas au vote et quitte la salle. Les 9 membres du conseil Municipal valident à la majorité la proposition de courrier du maire.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Question diverses

JL Joslin revient sur le projet d'emplacement de la reconstruction d'un four à pain porté par l'association du patrimoine de St Marc. Les avis convergent sur l'entrée du bourg où des places de parking et une table de pique-nique ont été installés récemment.

Un point est fait sur les inscriptions au repas des séniors de plus de 62 ans le dimanche 20 novembre. 60 inscrits au repas et 20 colis pour les plus de 80 ans ne pouvant se déplacer. JP Barraband présente les différentes propositions, la boucherie « Chez Max » est choisie pour un tarif de 25€/repas hors vins et services.

Afin de faire émerger de nouveaux projets sur la commune, M Ollier propose que des groupes de travail par thème soient proposés aux habitants de la commune début 2023. Chaque groupe sera animé par des membres du conseil Municipal.

Fin du conseil à 19h45

Fait à Saint-Marc-à-Frongier, le 14/11/2022
Le maire,

le secrétaire de séance

Certifié exécutoire
Compte tenu des signatures des élus le 14/11/2022